



Tunisie, héritière de Carthage



Du 21 au 30 novembre 2023




Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be | www.preference.be

INTRODUCTION



Au-delà des plages de sable fin et des hôtels clubs, la Tunisie dévoile des trésors archéologiques, des petits villages remplis de charme et une population accueillante.

Située au bord de la Méditerranée, elle est une destination fascinante tant par son histoire que par sa culture, ses paysages époustouflants, ses forteresses ou encore ses vestiges romains classés au patrimoine de l'UNESCO : Carthage, El jem, Kerkouane, ...

Phéniciens, Romains, Byzantins, Arabes, Andalous, Ottomans et Français y laissèrent leur empreinte et firent de ce petit pays une mosaïque où se fondent le bleu, le blanc, le vert et l'ocre.

La Tunisie offre à ses visiteurs une expérience inoubliable !

Les « plus » de ce voyage :

- Des vols directs de Bruxelles à Tunis
- Un circuit complet vous permettant de découvrir les plus beaux sites archéologiques du pays dont Dougga, classé UNESCO
- Logement dans des hôtels de charme 3* et 5*
- La pension complète
- Les services d'un excellent guide local parlant le français
- Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles

VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES → TUNIS – HAMMAMET

MARDI 21 NOVEMBRE

En fin de matinée, vol **direct** à destination de Tunis, avec la compagnie régulière Tunisair.

Arrivée en début d'après-midi, accueil par votre guide local, route vers Hammamet et installation à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal 5* (junior suite – 2 nuits).

Situé le long d'une plage de sable fin, l'hôtel Hasdrubal Yasmine Hammamet est une escale somptueuse où vous découvrirez le contraste harmonieux de l'ampleur des volumes et de l'intimité des différents espaces, sculptés par les jets d'eau et de lumière qui animent son architecture, parés par le luxe et le raffinement jusqu'aux moindres détails.



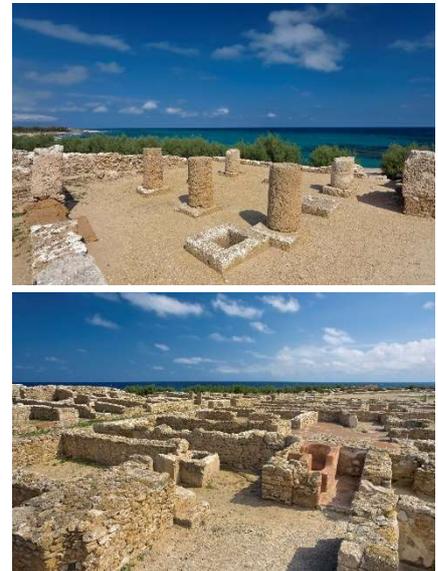
HAMMAMET – KERKOUANE – HAMMAMET

MERCREDI 22 NOVEMBRE

Route vers **Kerkouane** et visite de la cité punique.

Situé en bordure de mer, le site archéologique de Kerkouane abrite une cité et une nécropole puniques inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1986. Il est considéré comme un site archéologique important car il est l'un des rares exemples bien préservés d'une ville punique. Les fouilles ont révélé des maisons, des rues pavées, des systèmes de drainage, des places publiques et des temples, donnant un aperçu précieux de la vie quotidienne et de l'architecture de l'époque.

Cette cité phénicienne, sans doute abandonnée pendant la première guerre punique (vers 250 av. J.-C.), et n'ayant de ce fait pas été reconstruite par les Romains, en fait d'elle l'unique cité punique actuellement reconnue en Méditerranée.



Visite de son musée. Déjeuner dans un restaurant local.

En cours de route vers Hammamet, arrêt à **Echraf** afin de voir l'olivier le plus gros et le plus vieux du monde. Planté par les Carthaginois, sa base fait plus de 17 mètres de circonférence et il continue de produire encore beaucoup d'olives malgré ses 2500 ans. L'olivier fut découvert il y a une trentaine d'années par l'écrivain Freddy Tondeur, fondateur de l'Institut Mondial de l'Olivier qui se trouve à Nyons (France).

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ pour **El Jem** à travers d'immenses oliveraies.

L'amphithéâtre d'El Jem a été édifié à la fin du 2^e siècle sur le modèle du Colisée de Rome et pouvait accueillir 35.000 spectateurs sur trois étages.

On ne peut qu'être impressionné lorsque s'impose devant soi cet édifice, vestige d'une importante cité qui comptait environ 30.000 habitants.



Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du musée qui possède des trésors de mosaïques et de la **villa Africa**.

Cette villa, découverte en 1990, fut restituée par l'équipe du professeur Jean Claude Golvin. Organisées autour d'un patio central, les différentes chambres présentent une décoration luxueuse de mosaïques mais l'intérêt principal réside dans la restitution des murs et des toitures.

Route vers **Kairouan**.

Fascinante, accueillante, secrète, Kairouan est un des joyaux du patrimoine tunisien. L'ancienne capitale des émirs aghlabides, nichée loin du littoral dans une région de steppes, est riche de souvenirs historiques et de monuments remarquables. Cette ville au charme intact, où authenticité rime avec hospitalité, est surnommée la « ville aux trois cents mosquées ». Elle demeure jusqu'à nos jours un centre religieux de premier plan.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel La Kasbah 5* (chambre standard – 2 nuits).

L'hôtel est situé en plein cœur de la ville sainte de Kairouan. Il est à la fois luxueux à l'intérieur et sobre à l'extérieur, se fondant dans l'architecture arabo-musulmane de la ville. De construction très récente, il intègre certaines ailes anciennes qui ont été restaurées, tel que le café maure, d'une exceptionnelle beauté.



Après le petit-déjeuner, visite des lieux saints de la ville de **Kairouan**.

Datant du 7^e siècle, la **grande Mosquée d'Oqba** est le premier lieu saint d'Afrique du Nord. Appelée également « Mosquée Okba ibn Nafaa », en souvenir de son fondateur Okba Ibn Nafaa, elle est le plus ancien édifice religieux islamique érigé dans l'Occident musulman. Son ancienneté et son architecture font d'elle un joyau de l'art islamique.



Le mausolée de **Sidi Sahab** (ou du barbier) est un lieu de pèlerinage encore très fréquenté de nos jours. Le monument abrite le célèbre tombeau d'Abou Zamaa el-Balaoui, un compagnon du prophète de l'islam Mahomet. Surnommé Sidi Sahbi, il est considéré comme le patron de la ville de Kairouan.



Déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la **médina** aux murs blancs bleutés, ses palais, ses ateliers de tissage traditionnel ou encore ses pâtisseries locales. La vieille médina de Kairouan est l'une des plus préservées et authentiques de Tunisie.

Temps libre pour flâner dans les ruelles de la médina.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers **Sbeïtla**, visite du site archéologique et de son musée.

La ville de Sbeïtla possède l'un des plus beaux sites archéologiques du pays. Il renferme les vestiges de la ville antique de Sufetula Musuniorum (Sufetula des Musunii) et est célèbre pour ses vestiges bien conservés de l'époque romaine et de l'époque byzantine tels que : l'arc de triomphe, le capitole, le théâtre romain, les thermes, etc.

A l'époque byzantine, elle fut déclarée résidence du patrice Grégoire, qui y transféra sa cour à la suite de son refus d'obéir à Byzance. Les traces de l'occupation byzantine sont d'ailleurs omniprésentes sur le site et rappellent que la cité résista de longues années à l'invasion arabe.



Déjeuner avec les bergers du djebel Semmama et rencontre avec ces hommes et ces femmes courageux qui ont défendu leurs romarins, leurs troupeaux, leur artisanat du pillage et ont réussi à transmettre leur amour pour la terre à leurs enfants.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Sufetula 3* (chambre standard – 1 nuit).



Après le petit déjeuner, route vers **Makthar** à travers une zone essentiellement agricole, entre les vergers de pommiers de Sbida et les champs de céréales.

Visite du **site archéologique de Makthar**.

Situé à l'écart des circuits touristiques, la fondation de la ville elle-même semble remonter au 1^{er} siècle avant J-C., avec l'installation de colons puniques ou numides punicisés qui répandirent dans la région, la culture et les arts de Carthage, et cela de manière durable.

Cette ville a subsisté même après l'arrivée des Romains, au tout début du 1^{er} siècle. C'est, cependant, à l'époque romaine que se rattache l'essentiel d'un patrimoine archéologique considéré comme l'un des plus riches et des plus beaux de Tunisie.



Déjeuner dans une maison familiale.

Route vers **Testour** et visite de ce joli **village andalou**.

Chassés d'Espagne par Isabelle la Catholique, les musulmans et les juifs se réfugièrent au Maroc et en Tunisie où ils apportèrent leurs coutumes, leur gastronomie, leur musique, etc.

La grande mosquée de Testour, bâtie dans un style espagnol, constitue l'un des exemples les plus remarquables de l'art moresque en Tunisie. Son minaret est équipé d'une horloge unique au monde : ses aiguilles tournent dans le sens inverse d'une montre et les chiffres sont orientés vers le centre, ce qui suggère un désir de remonter le temps vers l'époque de la splendeur perdue d'Al-Andalus.



Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Ibn Zeydoun 3* (chambre standard – 1 nuit).

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers la ville de **Dougga**.

Site classé au patrimoine de l'UNESCO depuis 1997, Dougga – ou Thugga, de son nom antique - est une ancienne ville romaine de Tunisie et l'une des mieux conservées de l'Afrique.

Ses ruines constituent l'un des ensembles archéologiques les plus intéressants de toute l'Afrique romaine par sa taille, son état de conservation, ses monuments ou encore son superbe panorama.

Thugga est d'abord une importante colonie Phénicienne et l'une des plus importantes villes du royaume de Massinissa. Après la chute de Carthage en 146 avant J.C. elle préféra l'alliance des Numides de Massinissa à celle du vainqueur romain. La cité berbère reste administrativement autonome pendant près d'un siècle mais c'est en 46 avant J.C. qu'elle est annexée à la nouvelle province romaine d'Afrique par César. La cité connut un rapide développement et participa à l'essor général de l'Afrique romaine des 2^e et 3^e siècles.

On y trouve une architecture raffinée et un urbanisme élaboré avec amphithéâtre, capitole, forum, thermes, mausolées, temples, demeures luxueuses, etc. Tous ces vestiges reflètent une histoire qui porte les empreintes des civilisations numides, punique et romaine.



Déjeuner dans un restaurant local.

Route vers Hammamet.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal 5* (junior suite – 3 nuits).

Après le petit déjeuner, départ pour la montagne du **djebel Zaghouan** au flanc duquel nous verrons le temple des eaux dont la source alimentait l'aqueduc qui transportait ses eaux jusqu'à Carthage à raison de 270 litres par seconde.

Continuation avec la visite de **Thurburbo Majus**.

Le site archéologique, que l'on peut observer depuis les rives de l'oued Miliane, est le troisième plus grand site archéologique de la région de Tunis, Utique et Carthage.

Ses édifices imposants comme ses mosaïques (qui furent pour la plupart transportées au musée du Bardot à Tunis) témoignent de l'importance de cette métropole provinciale d'origine berbère dont l'époque de la fondation est inconnue.

Ce site est une véritable révélation, tant les ruines sont grandioses : on a l'impression que quelques Romains risquent de surgir d'une salle des thermes et on imaginera sans difficulté la foule grouillante, en toge ou en simple tunique, s'affairant au marché.



Déjeuner à Zaghouan et continuation des visites par **Oudhna** (*site en cours de fouilles*).

A l'époque romaine, la ville était placée sur la voie qui reliait Carthage à Thurburbo Majus. Uthina est considérée comme l'une des plus anciennes colonies d'Afrique puisque sa création par des vétérans de l'armée romaine remonte à l'époque d'Auguste, même si le site est probablement d'origine berbère comme laisse supposer son nom.

La richesse de cette cité était basée sur la culture des céréales. Celle-ci s'est développée tout au long de la période de domination romaine et s'est épanouie aux 2^e et 3^e siècles après J.C., période pendant laquelle tous les monuments - dont les vestiges sont visibles aujourd'hui - ont été édifiés. Le site archéologique est très vaste, les ruines sont répandues sur environ 140 hectares et les monuments sont grands et impressionnants.



Retour vers Hammamet.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

HAMMAMET – CARTHAGE – SIDI BOU SAÏD – HAMMAMET MERCREDI 29 NOVEMBRE

Après le petit déjeuner, visite de la colline de Byrsa où est situé **Carthage**.

Le nom de Carthage est chargé de mémoire. Fondée par une princesse phénicienne, Elyssa (surnommée Didon), la cité antique fut la puissante ennemie des Grecs, puis de Rome, dont les « Guerres puniques » ont marqué l'histoire. Le site, en partie recouvert par la ville moderne, reste imprégné du souvenir de sa gloire passée témoin d'une civilisation raffinée, commerçante et ouverte sur les autres cultures du bassin méditerranéen.



Découverte des ports puniques du « Tophet » et des thermes d'Antonin, dont subsistent les sous-sols monumentaux et quelques colonnes d'une hauteur vertigineuse.

Déjeuner en cours de visite.

En fin de journée, visite du charmant village de **Sidi Bou Saïd**.

Le site doit sa renommée à Rodolphe d'Erlanger. Baron anglais qui découvre le village en 1912, s'y installe et fait restaurer les anciennes maisons en imposant la couleur bleue aux portes et fenêtres de toutes les maisons du village. Dans ce village considéré comme le «Saint Tropez de la Tunisie», nous découvrons le café des Nattes, les belles portes aux arcatures de pierres sculptées, les loges ou moucharabiehs, le phare, le cimetière marin....



Dîner d'adieu et nuitée à l'hôtel.

HAMMAMET – TUNIS → BRUXELLES

JEUDI 30 NOVEMBRE

Après le petit déjeuner matinal, transfert à l'aéroport de Tunis pour les formalités d'enregistrement. Envol à destination de Bruxelles avec la compagnie régulière Tunisair (vol direct).

Arrivée à Bruxelles en milieu de matinée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

REMARQUES IMPORTANTES & CARTOGRAPHIE :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR PASSEPORT D'UNE VALIDITE MINIMALE DE 3 MOIS A COMPTER DU JOUR DU RETOUR. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.
- LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.
- CERTAINES REGIONS DE LA TUNISIE SONT PEU OUVERTES AU TOURISME CE QUI LEURS CONFERE LEUR CHARME. LES INFRASTRUCTURES HOTELIERES SONT LIMITEES DANS CES REGIONS. NOUS AVONS TOUTEFOIS SELECTIONNE PARMIS LES MEILLEURES ADRESSES.
- LES VISITES DES SITES SE FONT A PIED AVEC PARFOIS DES SOLS IRREGULIERS OU PAVES. POUR LE BON DEROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE BONNE MOBILITE.



LE PRIX

Sur base de minimum 10 participants.

Le prix par personne en chambre double : **2.750 €**

Le supplément single est de : **250 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs internationaux à bord de la compagnie régulière Tunisair, en classe économique
- ✍ Les transferts et transports en autocar privé climatisé
- ✍ Le logement en chambre double dans les hôtels 3* (2 nuits) et 5* (7 nuits) mentionnés (ou similaires)
- ✍ Les services d'un excellent guide local parlant le français
- ✍ Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✍ Tous les déjeuners et les dîners
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✍ Les taxes d'aéroport et de carburant (sous réserve de modification par la compagnie aérienne : ± 201 €)
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons
- ✍ Les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les assurances
- ✍ Les frais des éventuels tests PCR exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 06/07/2023

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : Tunisie, héritière de Carthage

Du 21 au 30 Novembre 2023

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (LIC. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
Lun-Ven : 9h-17h (sur rendez-vous)
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE.....PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSERPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

INSCRIPTION (SUITE) : Tunisie, héritière de Carthage

Du 21 au 30 Novembre 2023

- LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.750 €**
- LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **250 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 21 octobre 2023.

PAIEMENTS : IBAN : BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : Tunisie - D. 3729

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes Visa et Mastercard sont acceptées.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À....., LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018